

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMÜLLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Procuration(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Madame Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CD/2018/030 - 010 - Gestion Financière **Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2017**

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales :

1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 75 317 848,54 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 79 148 451,26 €,

- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 154 466 299,80 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 79 148 451,26 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",

- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 154 466 299,80 € à hauteur de 79 148 451,26 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 75 317 848,54 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 1 004 759,51 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 511 577,21 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 493 182,30 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 511 577,21 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 493 182,30 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2017 se clôture avec un déficit global de 502 835,58 € :

- dont un excédent de 35 427,71 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 707 349,92 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 742 777,63 €),
- dont un déficit de fonctionnement de 538 263,29 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide que le montant total à affecter en 2018 au titre des résultats 2017 est de 221 392,94 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2017 de - 538 263,29 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2017 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2015 au compte 110 de 759 656,23 €,
- décide que l'excédent de 221 392,94 € au titre des résultats 2017, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2019 repris lors de l'affectation 2020 des résultats 2019, compte 110.0 millésime 2017,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 742 777,63 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2017 est de

10 449,37 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 10 458,88 €,
- dont le résultat déficitaire de la section de fonctionnement s'élève à 9,51 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 10 458,88 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 9,51 € en dépense au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de

84 497,45 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 19 516,70 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 104 014,15 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 19 516,70 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 104 014,15 € à hauteur de 39 516,70 € à la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 64 497,45 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 2 387 966,36 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1 864 294,73 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 523 671,63 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 864 294,73 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 523 671,63 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7/ Pour le budget annexe de la Régie des Transports, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 306 584,44 € et arrête le compte de gestion.

La dissolution du budget annexe de la Régie des Transports a été actée par la délibération CD 2017/144 du 11 décembre 2017. Celle-ci prévoyant le transfert des soldes de ses comptes restant en écritures au 31 décembre 2017 vers le budget principal, le Conseil Départemental décide d'inscrire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 306 584,44 € en recette au compte 002

« Excédent de fonctionnement reporté » du budget principal.

8) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017 selon les annexes jointes :

- Bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2017 pour un montant de 2 571 761,23 € ;
- Bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2017 pour un montant de 1 512 800,75 €.

Non participation au vote : Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180625-lmc1117992-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 28/06/18